

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VAL TERBI DU 11 DECEMBRE 2018 / N° 35

Président : M. Martin Clerc, président du Conseil général

Secrétaire : Mme Esther Steullet, secrétaire du Conseil général

Lieu : Complexe scolaire de Corban – salle des sociétés

Monsieur **Martin Clerc**, souhaite la bienvenue aux conseillers communaux, aux conseillers généraux. Il salue les représentants de la presse et de la radio ainsi qu'une personne présente du public.

La séance de ce soir a été convoquée :

- par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 44 du 28 novembre 2018
- par convocation à domicile
- par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Procès-verbal du Conseil général du 20 novembre 2018
3. Questions orales et interventions
4. Préavis sur le plan spécial Scheulte – élaborer le message pour la votation du 10 février 2019
5. Réponse au postulat de Jean-Baptiste Maître intitulé « A la crèche aussi pendant les vacances »
6. Budget 2019
 - a. Fixation de la quotité d'impôt et autres taxes ;
 - b. Discuter et approuver le budget de fonctionnement ;
 - c. Discuter et approuver le budget des investissements ;
 - d. Discuter et approuver les budgets bourgeois
7. Fermeture des guichets et bureaux de vote de Montsevelier, Corban et Vermes
8. Constitution du bureau du Conseil général pour l'année 2019
 - a. Présidence
 - b. 1^{ère} vice-présidence
 - c. 2^{ème} vice-présidence
 - d. 2 scrutateurs
9. Communications

Monsieur **Martin Clerc** demande s'il y a des propositions de modification à cet ordre du jour.

Comme il y n'a pas d'observation, l'ordre du jour est accepté tel que formulé.

1. Ouverture de la séance

Les scrutateurs comptent les personnes présentes à la séance.

Présents : CERF Patrick, CLERC Martin, CHARMILLOT Boris, CHARMILLOT Jean-Luc, CHÉTELAT Clovis, CHÉTELAT Jean-Paul, CHÉTELAT Martial, CHEVRE Samuel, DARBELLAY Michel, DUPRE Nicolas, FRICHE Gabriel, LACHAT Eric, MAITRE Jean-Baptiste, MUNIER Alain, OBERLI David, RYSER Alain, RUDOLF Dominique (Mme), SCHALLER Eric, SCHALLER Louise, STEULET Laurent, VOISARD Damien, WOLFF Catherine

Excusé : LAMBERT Romain

22 conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.

Monsieur le maire est présent ainsi que 6 conseillers communaux.

2. Procès-verbal du Conseil général du 20 novembre 2018

Le procès-verbal a été envoyé à chacun et chacune. Monsieur le Président propose de ne pas en faire la lecture. Il n'y a pas d'avis contraire.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou modifications à apporter.

Comme il n'y a pas de remarque, **Monsieur le Président** déclare ainsi le procès-verbal accepté tacitement avec remerciements à son auteure.

3. Questions orales et interventions déposées

1. Tarifs de la cantine scolaire

Monsieur Gabriel Friche (groupe VTE)

Mesdames, Messieurs,

La cantine mise en place pour la crèche et l'UAPE fait aussi profiter, et c'est à saluer, les enfants dont les parents travaillent. Le tarif, pour cette catégorie est de 13.- par repas, tarif qui vient d'augmenter de 2.-.

Pouvez-vous nous expliquer la raison des différents tarifs appliqués à cette cantine et ne pensez-vous pas que cette augmentation soit dissuasive et ne permette plus aux parents à revenus modeste de profiter de l'opportunité de cette cantine ?

Je vous remercie pour votre réponse.

✓ Réponse du Conseil communal par Madame Elisabeth Dennert

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord je ne peux pas m'empêcher d'apporter une petite correction à la formulation « les parents travaillent » : chaque parent travaille, soit à la maison, soit contre rémunération à l'extérieur de la maison.

Ceci dit, je peux répondre.

Les dispositions légales du Canton du Jura disent, que « Les parents des élèves des écoles primaires et secondaires, qui du fait du régime des transports scolaires ou de l'organisation de leur horaire d'enseignement ne peuvent pas rejoindre leur domicile à midi en y disposant d'au moins trente minutes pour le repas ont droit à des indemnités pour les repas effectivement consommés en dehors du domicile. »

Pour les cercles scolaires gérant un restaurant scolaire, le versement de l'indemnité est en principe lié à la consommation des repas dans ledit restaurant. »

Pour notre cantine scolaire, les enfants subventionnés payaient 5.- par repas et les autres 11.-.

Cependant, notre cantine était déficitaire et il n'est pas juste que la commune doive payer pour un service qu'elle met à disposition facultativement et qui est utilisé par une quinzaine de familles.

En plus d'un repas équilibré, les enfants sont surveillés et disposent de jeux et d'un espace de détente.

Le Conseil communal avait la volonté de maintenir notre cantine.

En augmentant de 2.- le repas et en optimisant la fréquentation, nous pensons avoir équilibré le budget pour ce service, ce qui reste à être confirmé par les comptes 2018.

Je vous remercie pour votre attention.

✓ **Monsieur Gabriel Friche est satisfait**

2. Les années se suivent et se ressemblent. En tout cas du point de vue de la sécheresse qui a touché notre région ces 4 dernières années.

Michel Darbellay (CoVal)

L'interconnexion des réseaux d'eau, via le SEVT, représente un élément clé, une sécurité même, dans l'approvisionnement de nos ménages. Cependant, tous nos habitants ne sont pas logés à la même enseigne, à l'exemple de certaines habitations ou fermes isolées.

Heureusement, la première étape du raccordement en eau potable de fermes et habitations isolées sur les hauts de Corban arrive à son terme. L'horizon est par contre moins évident pour la seconde étape visant à relier des fermes de Montsevelier, de Mervelier et de Corban via la seconde étape du projet d'adductions du SEVT.

Compte tenu de la consommation importante des exploitations agricoles, de leur forte dépendance à l'approvisionnement en eau et de l'absolue nécessité de se préparer à des épisodes de sécheresse plus fréquents, le Conseil communal peut-il nous renseigner sur le planning de réalisation de cette deuxième étape du projet du SEVT et sur ce qu'il est prêt à entreprendre pour la faire avancer?

Je remercie le Conseil communal pour sa réponse.

✓ **Réponse de M. Yvan Burri, conseiller communal**

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, c'est avec une certaine gêne que je me dois de répondre à cette question.

En effet elle s'adresse au conseil communal alors qu'elle a trait aux projets d'un syndicat de commune. Je n'ose imaginer qui aurait répondu au nom du conseil communal si le président de ce syndicat n'était lui-même dans cette salle et devant vous. C'est donc à ce titre et pas au nom du conseil communal que je répondrai.

Le SEVT a consenti des investissements importants tant en argent qu'en implication des membres du comité, je rappelle que nous sommes cinq, pour mettre en œuvre le projet esquissé par les communes lors de sa création.

Des mises en conformité des adductions, du traitement, du stockage et l'interconnexion du réseau ont été faites ces trois dernières années et vous l'avez souligné.

La suite des projets comprend le raccordement des fermes et habitations isolées du périmètre desservi par le SEVT. Une grande partie, soit le raccordement des fermes du nord de Corban est en cours de réalisation.

Comme vous le savez par les contacts que vous entretenez avec les milieux agricoles cantonaux ces projets sont soutenus financièrement par le canton et la confédération à raison de 57%. Le SEVT a des contacts étroits avec l'ECR et celui-ci nous a informé que l'enveloppe 2017-2021 dévolue aux améliorations foncières en matière agricole était déjà bien entamée et que les projets qui n'en font pas partie devront attendre la prochaine planification financière des octrois.

Monsieur le conseiller, le SEVT n'oublie pas les besoins des agriculteurs gênés par la diminution de leurs ressources cela même alors que certains ne désirent pas être raccordés. Au contraire, avec notre mandataire nous allons parfois au-delà de nos attributions en proposant des synergies en matière d'épuration dans le cadre des travaux prévus.

Les projets qui vous tiennent à cœur, sont bien avancés au niveau études d'ingénieur et sont quasi prêt pour les demandes d'offres et de subventions.

Les versements des aides acquises pour les projets déjà fait ou en cours sont échelonnés sur plusieurs années. Le comité, dans un souci de ne pas charger la situation financière saine mais endettée du SEVT, prévoit la poursuite des projets SUD de Corban et NORD-EST de Montsevelier aux alentours de 2021 et 2022 en accord avec l'économie rurale.

Voilà ce que je peux vous répondre ce soir sur ce sujet.

Merci de votre écoute.

✓ **Monsieur Michel Darbellay est satisfait**

4. Préavis sur le plan spécial Scheulte – élaborer le message pour la votation du 10 février 2019

Entrée en matière : M. Yvan Burri

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers généraux,

Le projet d'ouvrage de protection contre les crues de la Scheulte et du Biel de Val, approuvé dans les urnes le 5 mars 2018 franchi une nouvelle étape : celle du plan spécial.

Ce projet a pour but la protection des biens et des personnes contre les crues et des mesures de revitalisation de la rivière et ses abords. D'entente avec les offices de l'environnement fédéraux et cantonaux, il prétend aux plus hautes aides en la matière.

Pour rappel le projet prévoit l'agrandissement du gabarit de passage des eaux remodelant les berges. Les points de passage de la route cantonale que sont le pont de Recolaine et le voûtage du Biel de Val seront reconstitués plus largement.

Le volet revitalisation découlant de la loi fédérale sur les cours d'eau permet d'offrir un environnement plus favorable à la biodiversité tant dans le lit du cours d'eau que sur ses berges ou, plus largement dans l'espace réservé aux eaux.

Ce soir, le Conseil communal vous présente ce plan spécial et vous demande de le préavis en vue de la votation populaire du 10 février de l'année prochaine.

L'entrée en matière n'est pas combattue

Débat de fond : M. Yvan Burri

Le plan spécial qui sera soumis au corps électoral concerne la séquence appelée Recolaine ; il englobe le cours de la Scheulte de la limite communal EST au barrage de la scierie non-compris ainsi que le Biel de Val de sa convergence avec la Scheulte à la limite du bâti au Nord.

Le plan spécial formalise du point de vue de l'aménagement du territoire le projet d'ouvrage établi par nos mandataires. Pour les besoins de la procédure d'enquête publique, le projet d'ouvrage est transposé dans un plan spécial conformément à la loi cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) et la directive du service du Développement territorial concernant la prise en compte, dans l'aménagement local, de la prévention contre des dangers naturels.

Yvan Burri donne ensuite la parole aux mandataires pour présenter le Plan spécial (PS).

Périmètre

- Coordination nécessaire
- PS Es Montès en vigueur
- Périmètre de ce PS à adapter après l'adoption du PS Scheulte-Recolaine
- PRE PS Cantonal

ROLF ESCHMANN SA
ARCHITECTURE URBAIN

Concept de protection / revita

- Chemin de mobilité douce
- Cours d'eau (existant)
- Cours d'eau (nouveau)
- ➔ Bergement du lit
- ↑ Réhaussement des berges
- Talus / Digue
- Ariège-digue (avec implantation sur le chemin existant)
- Mobilier de terrain en pente douce
- Cotillon des débâts C100 à C200
- Cotillon des débâts C20 à C100
- Cotillon des débâts C0 à C20

SA
ARCHITECTURE URBAIN

Périmètre

- ⊙ **Défini de manière cohérente**
- ⊙ **Englobe l'ensemble des aménagements prévus par le projet d'ouvrage**
- ⊙ **Intègre la modification du pont de Recolaine et ses aménagements annexes**
- ⊙ **Correspond en principe :**
 - > **Aux limites foncières**
 - > **Aux limites de périmètres de protection**
 - > **Aux aménagements/équipements**

ROLF ESCHMANN SA
Ingenieurgesellschaft

Pourquoi un plan spécial ?

- ⊙ **Projet d'ouvrage**
 - > **document technique**
 - > **destiné aux Autorités et aux Services JU/CH**
- ⊙ **Plan spécial**
 - > **document juridique**
 - > **sanctionné par le Canton / la Commune**
 - > **destiné avant tout à la population**
(document liant)
 - > **autorisation pour les travaux d'aménagement**

ROLF ESCHMANN SA
Ingenieurgesellschaft

Périmètre de protection Espace réservé aux eaux

- ⊙ **Variante retenue : surlongueur bis**
 - > **Périmètre de projet étendu jusqu'à la limite communale de Courchapoix**
 - > **Revitalisation étendue jusqu'à la limite communale de Courchapoix, au-delà du périmètre de protection contre les crues délimité par la limite de la zone à bâtir**
 - > **Espace réservé aux eaux minimal sur l'ensemble du linéaire**
 - > **Amont du pont RC : ERE 3m sommet de berge et décalage en rive gauche (zone agricole)**
 - > **Emprise sur terrains agricoles limitée**

ROLF ESCHMANN SA
Ingenieurgesellschaft

Synthèse

- **Le projet permet d'assurer la protection contre les crues et de garantir ainsi la sécurité des biens et des personnes ;**
- **En cas de crue, il permet de réduire drastiquement les coûts des dommages ;**
- **Il recrée des milieux naturels riches et diversifiés favorisant la flore et la faune ;**
- **Il renforce la qualité du cadre de vie ;**
- **Financièrement, il permet d'optimiser l'allocation des subventions fédérales et cantonales.**



Conclusion

Comme il a été mentionnée une opposition au PS a été signifiée. Nous avons rencontré l'opposant ce lundi. En fait l'opposition n'est pas faite expressément contre le PS mais pour une autre raison. Nous avons entendu les arguments de l'opposant et avons évoqués des pistes pour sa levée avec cette personne. Des rendez-vous sont déjà pris pour trouver des solutions acceptables pour les parties.

Ce dossier complexe initié il y a plus de 10 ans en est à une étape de procédure nécessaire sur le plan de l'aménagement du territoire. Il saura, j'en suis convaincu grâce à la pertinence de ses buts et à la qualité de sa réalisation trouver une majorité des électeurs de notre commune.

Pour les membres de la commission et votre serviteur c'est un dossier mené tambour battant car tant les délais procéduraux que politiques (passage devant le Parlement pour le pont, demandes de subventions, autorisations) sont très courts pour un début de réalisation au printemps 2020.

Le Conseil communal à l'unanimité a accepté ce PS et vous demande ce soir de le préavis favorablement.

A la suite de votre décision, si elle est favorable, nous nous pencherons sur le projet de message du Conseil général au peuple en vue de la votation du 10 février de l'année prochaine.

Discussion

Monsieur **Jean-Luc Charmillot** par rapport au montant de Fr. 20.00 d'indemnisation, le prix semble bas au m2 ?

- Bernard Studer tient à relever que ce projet permet de sécuriser les berges de la Scheulte, il s'agit d'une plus-value pour le terrain.

Monsieur **Martial Chételat** demande si la passerelle en bois sur la Scheulte sera maintenue ?

- Yvan Burri informe que la passerelle sera plus longue et plus haute. Son intégration paysagère sera particulièrement soignée.

Monsieur **Martin Clerc** : la réalisation de ce projet aura quel impact par rapport au village de Vicques ?

- Luis Bartolomé : l'impact sera moins important que dans le secteur de Recolaine.

Monsieur **Michel Darbellay** : par rapport au déboisement le long de la rivière, certains tronçons seront-ils conservés ?

- Selon Bernard Studer les essences actuelles ne sont pas adaptées, celles-ci seront remplacées par d'autres essences.
- Yvan Burri, par rapport aux enjeux présentés, le dossier a reçu l'aval des services de l'Etat en octobre 2018 et le plan spécial a fait l'objet d'un dépôt public du 25 octobre au 23 novembre 2018. Une seule opposition a été formulée. Elle sera traitée avant la votation populaire, les arguments ont été entendus et des solutions seront proposées. En cas d'acceptation par le corps électoral, le dossier sera ensuite formellement approuvé par le Service du développement territorial.
- Le Conseil communal est unanimement favorable au projet de plan spécial « La Scheulte-Recolaine » qui permettra d'offrir à la population une protection efficace contre les crues tout en apportant une forte plus-value en terme de biodiversité.
- ***Au vote, les membres du Conseil général approuvent à l'unanimité le préavis sur le plan spécial Scheulte-Recolaine.***

5. Réponse au postulat de Jean-Baptiste Maitre intitulé « A la crèche aussi pendant les vacances »

Auteur: M. Jean-Baptiste Maitre, conseiller général

(Contenu de l'interpellation)

http://www.val-terbi.ch/Htdocs/Files/v/7881.pdf/Conseil-general/Interventions/SKM_C25818032910320.pdf

La parole est donnée à Madame **Dorothee Lovis**.

Lors de la séance du Conseil général du 26 juin vous avez accepté de retirer le point 1 du postulat « A la crèche aussi pendant les vacances ». Vous avez maintenu le point 2 « pour une collaboration intercommunale ».

Je peux vous répondre comme suit.

Si la crèche de Delémont venait à ouvrir durant les vacances d'été (ce qui est à l'étude au sein de la commission de l'action sociale), elle n'envisage pas d'accueillir les enfants des communes avoisinantes. Cette information a été confirmée le 24 septembre lors de la séance du conseil de ville à la suite d'un postulat.

Courroux et Courrendlin ne prévoient pas d'ouvrir durant les vacances.

Il est bon également de rappeler qu'il est interdit légalement de placer un enfant plus de 48 semaines par an dans une crèche.

Le Mémento et directives pour le placement d'enfants à la journée stipule que les institutions doivent fermer 4 semaines par an.

Nous restons bien évidemment attentifs à la problématique et étudierons les différentes possibilités si l'opportunité se présente.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président ouvre une discussion. Personne ne prend la parole.

✓ ***Monsieur Jean-Baptiste Maitre est satisfait***

6. Budget 2019

Entrée en matière : M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, le Conseil communal vous demande d'accepter le budget 2019

- a. Fixation de la quotité d'impôt et autres taxes;
- b. Discuter et approuver le budget de fonctionnement ;
- c. Discuter et approuver le budget des investissements ;
- d. Discuter et approuver les budgets bourgeois

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond : M. Claude-Alain Chapatte, conseiller communal

Comparaison 2017, 2018 et 2019

Les budgets cumulés de Corban et Val Terbi affichaient un déficit de 393'000 francs en 2017. Le budget 2018 proposé par le Conseil communal affiche un déficit, en baisse sensible, de 253'000 francs. La légère amélioration obtenue en 2018 ne s'est pas poursuivie et le budget 2019 se situe dans les mêmes ordres de grandeur que 2018, soit un déficit de 249'000 francs.

Présentation du compte de fonctionnement

Baisse de la taxe cadastrale

La taxe cadastrale (0230) est fixée à 0,15‰ dans le budget 2019 contre 0,3‰ dans le budget 2018.

Cette baisse est rendue possible, car les frais de cette rubrique sont en forte baisse après les factures de ces dernières années liées à la mise en place d'un cadastre digitalisé. Les propriétaires bénéficieront de cette légère baisse. Cependant, pour fixer le nouveau taux de la taxe, il s'agit de rester prudent.

En effet, il faut garder une taxe suffisante qui permettra d'assumer les charges qui interviendront à la suite de la révision du PAL et de l'intégration du remaniement parcellaire.

Suppression de la taxe des « corvées »

La taxe des corvées est supprimée sur le village de Corban (0920.402.00). En revanche, les propriétaires de Corban sont désormais soumis à la taxe des digues. (0920.406.03).

Intégration de la crèche

Une grande partie du travail administratif de la maison de l'enfance a été reprise par l'administration communale. Cela se traduit par une augmentation des charges de personnel (0115.300.00). En contrepartie, l'imputation interne de la crèche en faveur de l'administration a été augmentée de 30000 francs (0115.490.09).

Les principales variations de 2018 à 2019

- Part communale sur les charges de l'enseignement : + 180'000 francs !
- Mesures transitoires uniques pour le nouveau plan CPJU : 25'000 francs à charge de la crèche
- Action sociale, part communale : + 80'000 francs (soit + 7,3%)
- Total des intérêts des dettes : baisse de 65'000 francs

Impositions

Les impôts sur le revenu sont estimés en hausse à 5,62 millions (+112'000 francs). Il en est de même pour les impôts des personnes morales qui sont estimés à 0,44 million (+130'000 francs).

Malheureusement, ces deux hausses conséquentes sont en partie annulées par la diminution de la contribution du fonds de compensation financière (-145'000 francs). Cette baisse est le résultat d'une très légère hausse de notre indice des ressources à environ 70 % de la moyenne JU !

Le résultat de la rubrique imposition est en hausse de 200'000 francs.

Maîtrise des charges communales versus charges cantonales

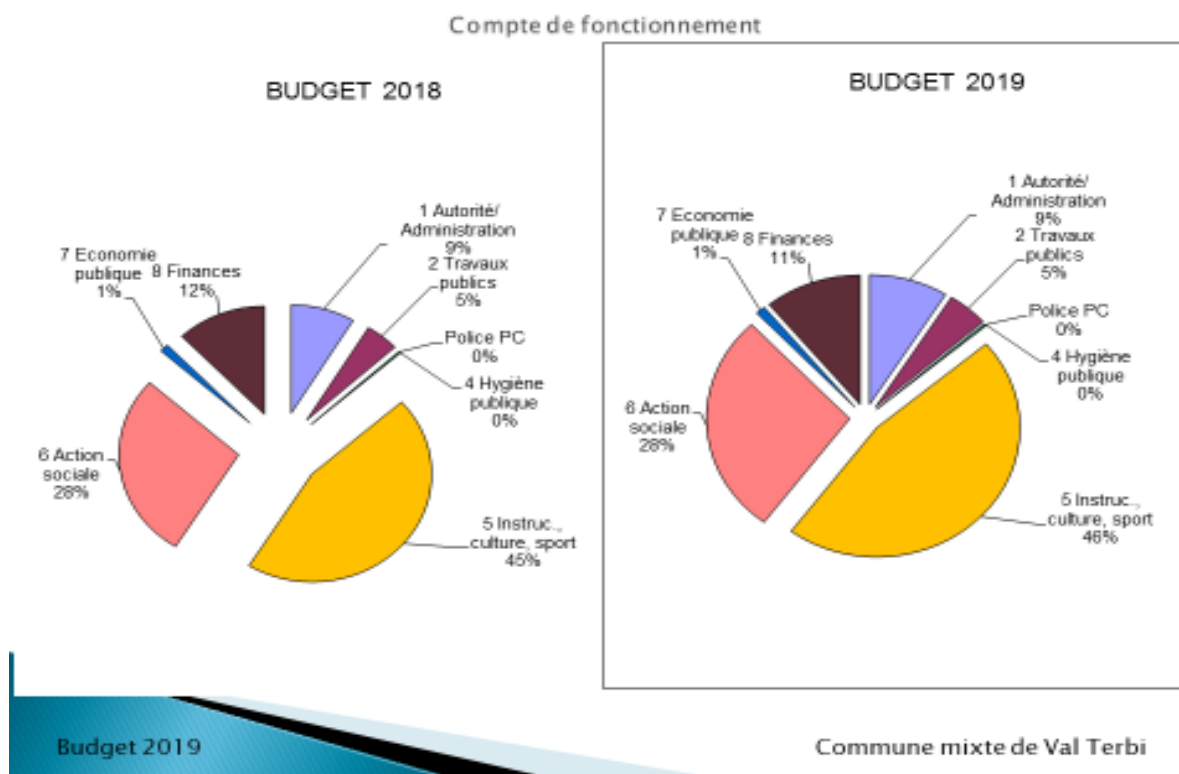
Dans leur ensemble, les charges communales sont maîtrisées. En particulier, l'entretien des bâtiments, la conciergerie, la voirie, les frais des écoles qui sont sous contrôle direct de la Commune présentent des budgets bien maîtrisés depuis des années.

On ne peut, une fois de plus, pas en dire autant des charges liées. En effet, l'augmentation des charges de l'enseignement cumulée à celles de l'action sociale représentent 260 1'000 francs. Dans ces conditions, la légère hausse de nos recettes fiscales (+200'000) n'est pas suffisante pour couvrir l'augmentation des charges liées.

Dès lors, il est primordial et urgent de faire avancer le dossier de la répartition des charges entre canton et communes et celle de la péréquation. En effet, le principe du "qui commande paye" n'est actuellement pas respecté puisque nous ne pouvons pas agir sur ces charges liées qui dépendent des décisions du canton (et de la confédération). De plus, le montant que nous recevons de la péréquation est insuffisant en comparaison à la manne disponible dans les communes plus aisées que la nôtre. Finalement, le déficit budgétaire récurrent semble incompressible en l'état, seuls des facteurs extérieurs modifiés dans le sens de plus d'équité seraient à même de redonner de la marge de manœuvre à notre commune.

Subvention de fusion

Le budget est établi sans subvention de fusion. En effet, l'entier de la somme reçue est affecté à la diminution de la dette en 2018.



Compte de fonctionnement

	Budget Cumulé 2017	Budget 2018	Budget 2019
1 Autorité/ Administration	771'716.70	742 175.00	780 750.00
2 Travaux publics	384 348.55	391 373.55	407 300.00
3 Police, Protection Civile	19 900.00	19 900.00	25 130.00
4 Hygiène publique	-		-
5 Instruc., culture, sport	3 855 664.35	3 897 371.35	4 076 550.00
6 Action sociale	2 372 709.15	2 385 100.00	2 437 740.00
7 Economie publique	89 400.00	103 300.00	94 400.00
8 Finances	1 001 648.00	1 043 268.00	961 930.00
9 Imposition	- 8 113 800.00	-8 328 750.00	- 8 534 700.00
Résultat chapitre 1-9	381'586.75	253 737.90	249 100.00

Autofinancement et investissements

La capacité d'autofinancement se situe à 840'000 francs (900'000 francs en 2018), Cette somme apparaît relativement stable depuis 2017 et permet en théorie de financer 1'050'000 francs d'investissements.

Une liste complète des investissements est annexée à ce message et vous permet d'en avoir une vue exhaustive et transparente. Les investissements qui impactent le budget de fonctionnement représentent une somme de 984'000 francs, Pour 2019, les sommes investies permettent de ne pas dépasser notre capacité d'autofinancement. Cependant, les besoins pour le reste de la législature sont importants et le Conseil communal avec l'appui de la CGVF devra encore s'atteler à trouver des solutions pour trouver un compromis efficace entre nos réels besoins de financement et une dette économiquement supportable.

Services communaux

À la suite du dernier Conseil général, la plupart des taxes sont unifiées pour les 4 villages. En particulier, la taxe sur les déchets, la taxe des chiens, la taxe des digues, les taxes de cimetière et celle sur les résidences secondaires.

A noter encore que la taxe des eaux usées est en légère augmentation et passe à 2 francs le m³ (contre 1 franc 80) pour se rapprocher des besoins futurs de financement.

Bourgeoisies

Les bourgeoisies affichent un léger bénéfice au budget. Pas de commentaire particulier.

Comptes bourgeois

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Bourgeoisie Montsevelier	11'610.00	4'245.00	4'875.00	- 1'020.00	- 1'020.00	5'350.00	charges
Bourgeoisie de Vermes	9'383.00	7'757.00	11'183.00	8'463.00	8'463.00	4'463.00	charges
Bourgeoisie de Vicques	- 35'570.00	4'690.00	- 13'650.00	- 13'930.00	- 14'230.00	- 10'090.00	produits
Résultat des bourgeoisies	- 14'577.00	16'692.00	2'408.00	- 6'487.00	- 6'787.00	- 277.00	produits

Commentaire

Le budget 2019 est satisfaisant à court terme. En effet, même si le déficit structurel subsiste, il est resté contenu. De plus, pour 2019, les investissements prévus correspondent à notre capacité.

Cependant, comme souvent évoqué, il n'existe quasiment plus de possibilités de comprimer les dépenses sur lesquelles nous décidons (hormis la suppression de prestations). La situation est structurelle, principalement en raison de notre indice fiscal nettement en-dessous de la moyenne cantonale et de l'évolution des charges liées sur lesquelles nous ne décidons rien. L'endettement reprend le chemin de la hausse alors même que nous avons encore de grands besoins en termes d'investissements.

Au vu des éléments évoqués ci-dessus, la CGVF et le Conseil communal vous invitent à accepter les budgets 2019 (communal et bourgeois), les taxes 2019 et le budget des investissements 2019.

Totaux des budgets présentés

- **Budget du compte de fonctionnement municipal de la commune mixte de Val Terbi**

Charges 12'866'330 francs, produits 12'617'230 francs, soit un excédent de charges de 249'100 francs.

- **Budget du compte des investissements de la commune mixte de Val Terbi**

Le budget des investissements hors subventions 2019 se monte à 2'106'000 francs.

- **Budget du compte bourgeois forestier de fonctionnement de Montsevelier**

Charges 31'325 francs, produits 26'020 francs, soit un excédent de charges de 5'305 francs.

- **Budget du compte bourgeois forestier de fonctionnement de Vermes**

Charges 37'683 francs, produits 33'220 francs. Conclusion, un excédent de charges de 4'463 francs.

- **Budget du compte bourgeois forestier de fonctionnement de Vicques**

Charges 110'730 francs, produits 120'820 francs. Conclusion, un excédent de produits de 10'090 francs.

Monsieur Claude-Alain Chapatte communique pour rappel que la quotité d'impôt reste inchangée à 2.25.

Monsieur le Président ouvre la discussion

Comme la parole n'est plus demandée, **Monsieur le Président** propose de passer au vote en bloc les points

a) – d).

a. Fixation de la quotité d'impôt et autres taxes

Monsieur le Président soumet à votation la quotité d'impôt et les autres taxes pour 2019.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

- ✓ ***Votation : la quotité d'impôt, ainsi que les taxes communales et les tarifs de vacations tels que présentés ce soir sont acceptés à l'unanimité.***

b. Budget de fonctionnement 2019

Monsieur le Président soumet à votation le budget de fonctionnement 2019 tel que présenté par le Conseil communal. Le budget de fonctionnement présente un déficit de 249'100 francs.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

- ✓ ***Votation : le budget de fonctionnement 2019 tel que présenté ce soir est accepté à l'unanimité.***

c. Budget des investissements 2019

Monsieur le Président soumet à votation le budget des investissements 2019 tel que présenté par le Conseil communal

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

✓ **Votation : le budget des investissements 2019 tel que présenté ce soir est accepté à l'unanimité.**

d. Budgets bourgeois 2019

Monsieur le Président soumet à votation les budgets bourgeois 2019 des villages de Montsevelier, Vermes et Vicques tels que présentés par le Conseil communal.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions.

✓ **Votation : les budgets bourgeois 2019 des villages de Montsevelier, Vermes et Vicques tels que présentés ce soir sont acceptés à l'unanimité.**

La récapitulation du budget ainsi que les taxes communales 2019 de la commune mixte de Val Terbi se trouve sur notre site internet www.val-terbi.ch

7. Discuter et décider la fermeture à Montsevelier, Corban et Vermes :

- a. des guichets
- b. bureaux de vote

a. des guichets

Débat d'entrée en matière : Monsieur Michel Brahier

Dans la convention de fusion, il est stipulé à l'art. 15, al. 2, que le maintien des guichets peut faire l'objet d'une évaluation des autorités, avec arbitrage du Conseil général.

Le Conseil communal doit veiller à ce que les prestations à la population soient efficaces, de bonne qualité et accessibles à tous.

Il est également du devoir des autorités de s'assurer que les ressources humaines soient affectées au bon endroit et au bon moment.

Avec le concours de l'Administration communale, nous avons procédé à une évaluation de la fréquentation de la population aux guichets des localités de notre commune pour constater que la fréquentation est tellement insignifiante que des mesures devaient être prises.

Aussi, je vous propose d'entrer en matière.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Débat de fond : Monsieur Michel Brahier

Le graphique inséré dans le message du Conseil communal plaide nettement en faveur de la fermeture des guichets à Vermes et Montsevelier. D'une moyenne de 54 visites dans chacune de ces deux localités en 2014, nous sommes passés à 3 en 2016 pour arriver à 0 en 2018.

En ce qui concerne le guichet de Corban, il enregistre également un faible taux de fréquentation alors qu'il est ouvert une fois par semaine durant 2 heures. Au cours des trois derniers mois, entre 2 et 3 personnes seulement ont utilisé ce service.

Il faut reconnaître que le guichet de Vicques est idéalement placé sur le tracé des déplacements des usagers qui profitent également d'heures d'ouverture suffisantes et satisfaisantes.

Pour les personnes à mobilité réduite, je rappelle qu'il leur est proposé un service à domicile.

Enfin, des boîtes aux lettres sont installées dans chaque localité et sont relevées régulièrement. Le Conseil communal approuve à l'unanimité la fermeture des guichets dans ces trois localités.

La discussion est ouverte :

- **Patrick Cerf** pense qu'il est trop tôt de proposer la fermeture du guichet à Corban après 11 mois seulement après la fusion.
 - ✓ Michel Brahier tient à relever que le Conseil communal n'aurait pas accepté si tôt cette fermeture à Corban mais, par rapport aux autres villages de Vermes et Montsevelier, la fréquentation des guichets dans ces deux localités a vite baissé, ceci durant la première année déjà. Il faut souligner que les gens ont changé leurs habitudes et passent volontiers directement à Vicques. D'autre part, selon certains témoignages, la personne présente aux guichets des villages n'est pas forcément la personne adéquate pour répondre aux citoyens.

➤ **Votation : la fermeture des guichets est acceptée par 19 oui et 3 avis contraire.**

b. bureaux de vote

Débat d'entrée en matière : Monsieur Michel Brahier

Comme pour les guichets, le maintien des locaux de vote doit aussi faire l'objet d'une évaluation des autorités, avec arbitrage du Conseil général.

Les considérants énoncés pour les guichets sont aussi valables pour les bureaux de vote. Cependant, la décision de fermeture de bureaux de vote ne doit pas seulement tenir compte de la fréquentation, mais aussi des contraintes exigées pour garantir le bon déroulement des opérations électorales.

Aussi, je vous propose d'entrer en matière.

Débat de fond : Monsieur Michel Brahier

84% des votes se font par correspondance, ce qui explique la très faible fréquentation des bureaux de vote dans les villages.

Au regard de l'Ordonnance sur les droits politiques, l'organisation et la conduite des opérations électorales doivent répondre à des exigences contraignantes et gourmandes en matière de gestion du personnel.

Des exigences toujours plus significatives en matière de transmission des résultats contraignent les communes à travailler avec célérité. Le rapatriement des urnes en vue du dépouillement centralisé à Vicques fait perdre de précieuses minutes et ne contribue pas à la sérénité pourtant indispensable pour ce genre de procédure.

En ce qui concerne le vote par correspondance, les boîtes aux lettres installées dans chaque localité permettent de recueillir les enveloppes de votes régulièrement. Au regard de l'art. 21 de l'Ordonnance d'exécution des droits politiques, il appartient au Conseil communal de fixer le jour et l'heure de la dernière levée des boîtes aux

lettres, mais au plus tard avant la première ouverture du bureau électoral. Aussi, dans le cadre de ses réflexions sur cet objet, le Conseil communal a jugé opportun que la levée de ces boîtes aux lettres soit fixée à 09h00 les dimanches de votations.

Le Conseil communal approuve la fermeture des locaux de vote dans ces trois localités.

La discussion est ouverte :

- ✓ **Jean-Luc Charmillot** (PDC & Sympathisants) est très partagé et propose de revenir avec une proposition dans 2 ou 3 ans.
- ✓ **Michel Darbellay (CoVal)** : s'agissant des bureaux communaux, les statistiques de fréquentation parlent d'elles-mêmes.
La gestion efficace de nos ressources communales, rappelons-le, limitées, mais aussi la spécialisation des compétences techniques parlent en faveur de la fermeture des petits bureaux.
Pour ce qui est des bureaux de vote, le sujet est plus délicat. L'appréciation de l'acte citoyen diffère entre les individus et force est de constater que près de 80% des votants optent pour le vote par correspondance.
Les chiffres aussi parlent d'eux-mêmes. Oui, je suis un ardent défenseur des petits villages. Mais il faut savoir se montrer pragmatique avec avoir le courage de prendre des décisions dans l'intérêt collectif. Cela, à condition que ça n'aille pas toujours dans un seul sens, celui de la concentration dans le plus grand village de la commune.
Plutôt que de s'accrocher à nos bureaux de vote, alors que des solutions existent pour accomplir son devoir civique via le vote par correspondance qui sera possible jusqu'au dimanche matin dans chaque village, ayons le courage de décider de leur fermeture. Reporter une telle décision pour ménager la chèvre et le chou ne changera pas la donne puisque les habitués au vote à l'isoloir lui resteront fidèles.
La fermeture des bureaux peu fréquentés se justifie pour des raisons d'efficacité des ressources non seulement financières mais aussi en personnel, à l'heure où notre commune doit veiller à optimiser son fonctionnement. La vie sociale de nos villages ne dépend pas du maintien des bureaux de vote mais peut être encouragée, et nous appelons à ce titre la commune à ses responsabilités, par de multiples autres manières.
- ✓ **Alain Munier (PLR)** s'oppose fermement à la fermeture des bureaux de vote. Selon les statistiques, 50 votants correspondent à 10% de la population, ce n'est pas négligeable. Lorsque ces chiffres arriveront à un taux très bas, il faudra effectivement fermer.
 - **Michel Brahier**, les statistiques sont identiques dans les 4 communes. Par contre, le dépouillement s'effectue à Vicques et le transport des urnes reste une problématique, en sachant qu'il faut deux personnes pour amener les urnes à Vicques.
Toutefois, il est compréhensible que les votants soient sensibles à profiter de ce service dans leur localité respective.
- ✓ **Martin Clerc (VTE)**, il s'agit de se poser la question à savoir qu'il reste les boîtes aux lettres dans chaque localité pour avoir la possibilité de voter dans les villages, d'autre part avec la possibilité de déposer son enveloppe jusqu'à 9h. le dimanche matin.
- ✓ **Eric Schaller (CoVal)** : il s'agit de maintenir une démocratie proche et il propose de maintenir cette proximité et de bien réfléchir avant la fermeture des bureaux de vote.
- ✓ **Jean-Baptiste Maitre (VTE)** : par rapport à la trentaine ou cinquantaine de personnes qui viennent voter au bureau de vote, ces personnes sont réticentes au vote par correspondance, il s'agit de réfléchir et trouver des solutions.
 - **Il demande au Conseil communal de proposer des solutions.**

- ✓ Jean-Luc Charmillot (PDC & Sympathisants) ;
- ✓ Jean-Baptiste Maitre (VTE) ;
proposent le report du point b) et demandent au Conseil communal de proposer une solution d'ici 2 ou 3 années.
- **Votation : les bureaux de vote sont maintenus dans les villages de Montsevelier, Corban et Vermes par 17 voix** contre 5 avis contraire.

8. Constitution du bureau du Conseil général pour l'année 2019

- a. Présidence
- b. 1^{ère} vice-présidence
- c. 2^{ème} vice-présidence
- d. 2 scrutateurs

Monsieur le Président informe que le bureau du Conseil général sera voté à main levée. La votation se fera à bulletin secret lors de proposition de plusieurs candidats pour le même poste.

a. Présidence

Monsieur le Président propose Monsieur **Michel Darbellay** (CoVal), Corban à la présidence. Il donne la parole à Monsieur Michel Darbellay. "Il s'agit d'une suite logique mais, je vous remercie pour la confiance témoignée."

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

- ✓ ***Monsieur Michel Darbellay est élu à la présidence à l'unanimité avec applaudissements.***

b. 1^{ère} vice-présidence

Monsieur le Président propose Monsieur **Martial Chételat** (PDC & Symp.), Vicques à la 1^{ère} vice-présidence.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

- ✓ ***Monsieur Martial Chételat est élu à la 1^{ère} vice-présidence à l'unanimité avec applaudissements.***

c. 2^{ème} vice-présidence

Monsieur le Président propose Monsieur **Boris Charmillot** (VTE), Montsevelier à la 2^{ème} vice-présidence.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

- ✓ ***Monsieur Boris Charmillot est élu à la 2^{ème} vice-présidence à l'unanimité avec applaudissements.***

d. 2 scrutateurs

Monsieur le Président propose Monsieur **Alain Ryser** (SP), Vermes comme 1^{er} scrutateur.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

- ✓ ***Monsieur Alain Ryser est élu 1^{er} scrutateur à l'unanimité avec applaudissements.***

➤ **Le groupe VTE** propose Madame Catherine Wolff (VTE) comme 2^e scrutatrice.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Personne ne prend la parole.

✓ **Madame Catherine Wolff est élue 2^{ème} scrutateur à l'unanimité avec applaudissements.**

Le calendrier 2019 a été fixé. Les dates des séances du CG retenues sont : 5 février, 19 mars, 21 mai, 25 juin, 24 septembre, 19 novembre (date de réserve) et 10 décembre.

Monsieur le Président donne la parole au futur président : **Monsieur Michel Darbellay** et remercie le Conseil général de la confiance témoignée à son égard, le bureau du Conseil général ainsi que les membres des autorités communales pour le travail accompli.

Monsieur Michel Darbellay prend la parole

Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Chers collègues,

Un passage de témoin, c'est surtout l'occasion de remercier au nom de nous tous, notre président sortant, Martin Clerc. Probablement que Martin s'est senti un peu entravé dans sa fonction de président. D'ailleurs, il nous a confié se réjouir de retrouver une certaine liberté en rentrant dans le rang.

Martin a placé sa présidence sous le signe d'une volonté de transparence, en mettant notamment en place un suivi des dossiers en cours, en donnant un peu plus souplesse dans les débats et enfin une autre configuration à nos assises, moins scolaire. Cette disposition en U, il est vrai, invite davantage aux échanges. Nous te remercions pour le travail accompli pour le bon fonctionnement de notre Conseil mais aussi pour toutes les tâches de représentation assumées au cours de ton mandat.

Martin a mérité nos plus vifs applaudissements.

Je mettrai toute mon énergie à répondre aux responsabilités qui me sont confiées, avec mes collègues du bureau.

Notre commune fusionnée doit désormais se consolider. Force est de constater que moult efforts sont entrepris notamment pour que les services offerts à notre population soient toujours plus performants ou encore pour maîtriser les enjeux financiers. Des efforts souvent contrecarrés par des reports de charge du canton.

Parmi les principaux chantiers de 2019, relevons en particulier la révision du plan d'aménagement local, instrument de planification clé de l'aménagement de notre commune et d'autres projets d'envergure à l'instar de la mise-en-œuvre du projet Scheulte. Mais ne perdons pas de vue les fondamentaux de notre commune, à savoir les équilibres et la considération des villages. En particulier la considération de nos sociétés locales qui jouent un rôle essentiel du point de vue culturel et social et qui méritent notre soutien.

J'en appelle à vous pour faire de ce Conseil général le reflet non seulement des interrogations mais aussi des attentes de la population, avec le recul et la responsabilité qui nous incombent.

Merci de votre attention.

Pour ma part, je tiens à vous remercier pour le soutien et la confiance témoignés en me portant à la présidence du Conseil général. C'est un honneur et une reconnaissance, en tant qu'habitant de Corban et tout juste une année après avoir intégré la commune de Val-Terbi, de se voir confier cette fonction de premier citoyen de notre commune.

9. Communications

CONSEIL COMMUNAL

1. Restructuration conciergerie

Mesdames, Messieurs,

Suite à la démission de notre ancien concierge, et de ce fait à la mise au concours du poste, le conseil communal a formulé l'intention de séparer la conciergerie et la voirie pour les rendre indépendants.

Ceci nous a conduits à engager un concierge titulaire d'un CFC afin qu'il réponde aux critères professionnels du secteur demandé pour gérer un poste à responsabilités.

Nous avons mis sur pied un plan de restructuration des différents postes de conciergerie dévolus à chacun de nos bâtiments communaux.

Une étude a été menée par une responsable du personnel d'entretien du service des bâtiments cantonaux.

C'est sur la base de cette étude, corrigé selon nos besoins que les postes de concierges ont été évalués.

Nous avons suite à des rencontres soit individuelles, soit de tout le personnel de conciergerie, pris en compte les doléances de chacun.

Après plusieurs séances et discussions, nous arrivons aux conclusions suivantes:

Le concierge principale, M. Emanuel Rebaï, sera dès le premier janvier le responsable de tous nos concierges. Outre les bâtiments qui lui sont attribués, 35 % de son temps sera consacré à toute la technique des différents bâtiments communaux et à la coordination du travail des concierges.

Pour les autres postes de petits pourcentages sont judicieux puisque les heures pendant lesquelles les bâtiments peuvent être nettoyés de manière rationnelle sont restreintes.

En répartissant différemment le travail, nous avons réussi à libérer 35% pour le concierge responsable sans augmenter les pourcentages globaux consacrés à la conciergerie.

Les postes actuellement mis en postulation ne sont que de 20% pour un, et pour les deux autres postes, il s'agit du départ d'une titulaire et d'un départ en retraite.

Cette restructuration ne va pas s'arrêter à la conciergerie, elle sera dès le début de l'année prochaine suivie par les mêmes démarches pour le service de voirie ainsi que dans une moindre mesure pour l'administration.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite déjà un joyeux Noël et mes meilleurs vœux pour 2019.

Pierre Lovis, conseiller communal

2. Séance spéciale du Conseil général le 5 février 2019

- présentation du PAL
- préavis PS Devant Vicques
- préavis modification PAL pour extension du Home et PS Morbez

CONSEIL GENERAL

1. Sociétés locales de Corban

Le Président Martin Clerc informe que le Conseil général a reçu une copie d'un courrier adressée au Conseil communal par les sociétés locales, notamment les sociétés de fanfare et de chant de Corban, suite à la séance relative au traitement égalitaire des sociétés.

Les deux sociétés citées ne sont pas très favorables avec les conditions proposées.

- ✓ Michel Brahier informe que d'autres solutions seront étudiées et seront soumises aux sociétés de Corban.

- ✓ Michel Darbellay tient à relever que les sociétés se soucient de la vie locale et se sentent trahies par rapport au traitement proposée.

Martin Clerc tient à souligner qu'il arrive au terme de cette présidence et qu'il est satisfait des débats constructifs qui sont ressortis lors des séances du Conseil général.

Il propose au terme de cette séance la visite du complexe scolaire de Corban qui a subi une transformation importante de ses infrastructures.

Pierre Lovis prend la parole pour expliquer les travaux qui ont été réalisés et, informe qu'il a repris ce dossier en cours cette année, suite à la fusion de la commune de Corban :

- Au départ, un coût de 4 millions de francs était budgétisé pour descendre à 1,7 millions de francs. Les travaux sont pratiquement terminés, soit à 98% ; il reste à goudronner la place devant l'école.
- Les travaux suivants ont été réalisés :
L'isolation périphérique, installation d'une pompe à chaleur, changement des fenêtres, modification du hall d'entrée.

Dans l'ensemble les travaux réalisés ont donné entière satisfaction malgré les nuisances.

Mesdames, Messieurs, les Conseillers généraux, le Conseil communal,

Constatant que l'ordre du jour a été épuisé, **Monsieur le Président** remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal de leur participation et leur engagement et lève la séance à 21h.20.

La prochaine séance du Conseil général se tiendra le **mardi 5 février 2019 à 19h30.**

Corban, le 11 décembre 2018

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Martin Clerc Esther Steullet

Président Secrétaire